

## TÉMOIGNAGES : LES CAMPING-CARS INTERDITS DE PLEIN DE GPL CHEZ TOTA « INFO LE MDCC »



**Deux lecteurs du Monde du Camping-Car déplorent de ne plus pouvoir faire le plein de GPL de leur camping-car dans les stations Total. Le réseau refuse effectivement de remplir les bouteilles à usage « domestique », et n'acceptent donc plus que les véhicules qui « roulent » au GPL.**

Déjà, au mois d'octobre 2020, c'est un lecteur qui nous avait alertés. Une station Total lui avait refusé l'accès au GPL. Le problème n'était pas le type de véhicule (le camping-car) mais l'usage qu'il faisait du gaz liquéfié. Nous avons effectivement contacté le groupe Total. Des instructions ont bien été données aux pompistes de ne plus permettre le remplissage des cuves GPL que pour un usage de « mobilité ». Et non pour une utilisation domestique (cuisine, chauffage, etc.). Sur ce sujet, lisez notre article [Les stations Total interdisent le GPL aux camping-cars](#). Les témoignages de Mme Travelle et de M. Bonavita confirment que cette interdiction est bien appliquée, même si dans certaines stations Total, on les a laissés faire le plein. Et puis Total n'est pas le seul réseau...

Difficile de faire le plein chez Total : Régine nous écrit

Je sillonne la France depuis quinze ans en camping-car en long, en large et en travers. Cela fait deux fois que l'on m'interdit de faire le plein de GPL malgré mon installation homologuée. Ceci dans deux stations Total. Elles m'ont répondu qu'elles appliquaient les directives de la marque (Stations Total Access de Mont-de-Marsan et Nîmes). À Nîmes, il y en a une autre (même enseigne) route d'Alès et là je n'ai eu

aucune difficulté, le gérant m'ayant bien confirmé que tous les camping-cars pouvaient faire le plein. Je voudrais bien savoir si ces stations qui nous refusent sont dans leur droit ou si elles sont contre les camping-cars.

La réponse de Total

*Nous avons adressé le courrier de Régine Travelle au service Communication de Total et reçu la réponse suivante qui a le mérite de la clarté.*

Je peux vous confirmer que seuls les véhicules équipés d'un réservoir GPLc sont autorisés à utiliser la pompe et que la recharge pour un usage autre que la mobilité est strictement interdite. Un camping-car équipé d'un réservoir GPLc est donc tout à fait autorisé à utiliser la pompe, en revanche il ne pourra pas remplir, par exemple, sa bouteille de gaz. Les installations des stations-service Total sont strictement destinées à fournir en énergie de mobilité « gaz » les véhicules roulant au GPL-C. L'évocation que vous faites d'un réservoir certes homologué mais « alimentant les appareils ménagers » pourrait être une piste de réponse, à défaut d'information plus spécifique sur le cas précis que vous évoquez à Mont-de-Marsan et à Nîmes. La sécurité de nos clients et de notre personnel est notre priorité et tout autre usage de ces installations comporte un risque à l'utilisation. Après plusieurs événements liés à un usage autre que la mobilité du véhicule et ayant donné lieu à des situations à risques, notamment incendie, nous avons été contraints par mesure de sécurité d'interdire ces usages non prévus.

Lire aussi notre article

[Du GPL à la place du propane dans votre camping-car](#)

M. Bonavita, perplexe face aux raisons de l'interdiction



Suite au refus de service que j'ai subi dans une station-service Total Access (refus de faire le plein de GPL de mon réservoir

Borel, seule l'utilisation du gaz comme carburant étant autorisée dans ces stations du Groupe Total), j'ai interrogé cette société. La réponse obtenue confirme en tout point cette interdiction pour de prétendus motifs de sécurité, invoquant même, sans le préciser, des problèmes survenus et évoquant des incendies. Remplir le réservoir d'un véhicule dont le moteur fonctionne au GPL nécessite d'arrêter au préalable le moteur. Remplir un réservoir de GPL dont le gaz est utilisé à des fins domestiques nécessite de fermer au préalable le circuit de gaz du véhicule et le frigo. À noter, de plus, que l'allumage du frigo d'un camping-car est neutralisé pendant les quinze minutes qui suivent l'arrêt de celui-ci, le piezo ne pouvant donc pas s'actionner pendant cette période largement suffisante pour remplir un réservoir. Dans les deux cas la sécurité est assurée. Alors pourquoi cette interdiction ? Certains camping-caristes ne respectent-ils pas les règles ? Y a-t-il eu réellement des incidents ou accidents dans les stations Total ? Heureusement, pour l'instant, il demeure possible de remplir nos réservoirs ailleurs que chez Total, ce que je ferai désormais, même pour mon gazole. Qu'en est-il ailleurs dans le monde ? Aux États-Unis, tous les camping-cars sont équipés de réservoirs GPL qui alimentent toutes les fonctions domestiques ainsi qu'un générateur électrique. Seules obligations : fermer le circuit gaz et ne laisser personne dans le véhicule pendant le remplissage. En Norvège, il est non seulement possible de faire le plein du réservoir de gaz domestique mais même de remplir une bouteille de gaz, les stations étant équipées d'un matériel de pesée pour éviter de trop charger la bouteille. Dans les pays de l'Union Européenne que j'ai visités, je n'ai jamais rencontré le moindre problème.